

Appui du BCNUDH au développement et à la mise en œuvre d'une politique nationale de justice transitionnelle centrée sur les besoins des victimes en RDC entre 2023 et 2024

Note conceptuelle

I. Contexte

a. Les prémices de la justice transitionnelle en RDC

Afin d'adresser les causes profondes des conflits qui ont affecté la République démocratique du Congo (RDC) depuis son indépendance et qui ont résulté en la commission de nombreuses violations graves des droits de l'Homme, les autorités nationales ont eu recours à différents mécanismes de justice transitionnelle, judiciaires et non-judiciaires.

Ces initiatives ont inclus au niveau national et provincial :

- L'établissement d'une Commission Vérité et Réconciliation en 2003, prévue par l'Accord de Paix de Sun City¹ ;
- Les tentatives d'établissement d'une Cour spéciale pour la RDC en 2010², puis des chambres spécialisées mixtes au sein des Cours d'appel en 2014³, pour renforcer la réponse judiciaire aux crimes internationaux sur la base des recommandations du rapport mapping⁴;
- La création de stratégies de poursuites provinciales dans les provinces de l'Est priorisant la réponse judiciaire pour certaines affaires de crimes internationaux dès 2015 ;
- L'introduction de deux projets de loi sur les réparations pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits en 2017 ;
- La création du nouveau programme de démobilisation des ex-combattants, le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS) ; ainsi que
- Le lancement d'un processus holistique provincial de justice transitionnelle au Kasai Central avec l'organisation de consultations populaires en 2019, puis l'établissement d'une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation (CPVJR) en 2021.

Bien que certaines de ces initiatives aient eu un impact positif, particulièrement en termes de lutte contre l'impunité et de recherche de la vérité au niveau provincial, celles-ci se sont avérées être insuffisantes pour avoir un impact transformatif sur les dynamiques des conflits en RDC.

¹ ICTJ, *Challenging the Conventional : Case Studies – DRC*, accessible sur <https://www.ictj.org/sites/default/files/subsites/challenging-conventional-truth-commissions-peace/congo.html>, dernier accès le 3 mars 2022.

² ICTJ, *Champ de la responsabilité pénale dans l'est de la RDC*, juillet 2015, pp. 13-14.

³ BCNUDH, *Lutte contre l'impunité pour des violations ou abus des droits de l'homme en République démocratique du Congo : accomplissements, défis et recommandations (1er janvier 2014 – 31 mars 2016)*, octobre 2016, p.7.

⁴ HCDH, *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, août 2010, pp. 425-489.

Depuis 2020, le Président Tshisekedi a réaffirmé la nécessité de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle au niveau national en vue de faire face au lourd héritage de violences dans le pays et offrir des chances à un environnement pacifié, propice à la réconciliation nationale⁵.

Le Président a alors sollicité officiellement auprès de Mme Bachelet, Haute-Commissaire aux Droits de l'Homme, l'appui du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) pour accompagner ce processus. Cette sollicitation a été réitérée lors de la visite de la Haute-Commissaire en RDC du 22 au 26 janvier 2020. À cette occasion, Mme Bachelet a promis l'assistance du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo (BCNUDH) pour appuyer les efforts du Gouvernement visant au développement d'un processus holistique de justice transitionnelle.

b. Renforcement des initiatives de justice transitionnelle en RDC avec le soutien du BCNUDH et grâce à l'appui financier du Royaume de Belgique

Pour planifier et accompagner le développement d'une politique nationale de justice transitionnelle centrée sur les besoins des victimes, le Royaume de Belgique a apporté un appui financier conséquent au BCNUDH entre 2021 et 2023⁶ pour renforcer le soutien fourni au gouvernement, en particulier au Ministère des Droits Humains à travers un projet. Ce projet visait à renforcer l'État de droit en promouvant la mise en place d'un processus participatif de justice transitionnelle, y compris en améliorant les prestations de justice, tout en assurant la centralité des besoins des victimes, particulièrement des groupes vulnérables.

Ce projet a eu un effet catalyseur indéniable sur le développement d'un processus national de justice transitionnelle basé sur les besoins des victimes, en soutenant la réalisation d'interventions cruciales. Ainsi, une grande partie des avancées obtenues à ce jour dans le cadre de la justice transitionnelle a pu être réalisée grâce à ce soutien financier du Royaume de Belgique.

À cet égard, pour renforcer l'appropriation du processus par le gouvernement de la RDC, une Commission mixte de réflexion et d'orientation, chargée de la préparation et la mise en œuvre de la justice transitionnelle a ainsi été établie⁷. Regroupant des représentants de la Présidence de la République, du Ministère des Droits Humains, du Ministère de la Justice, de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), de l'Assemblée Nationale, de la société civile, et du BCNUDH, la Commission mixte a conçu et planifié, grâce à l'appui du BCNUDH, le lancement de consultations nationales dans les vingt-six provinces du pays visant à permettre aux victimes et communautés de partager leurs besoins et leurs attentes en matière de justice transitionnelle avec les décideurs nationaux et provinciaux, dans le but d'informer l'élaboration d'une politique et d'un programme national de justice transitionnelle.

Lancées en mars 2022 avec l'appui du BCNUDH et le financement du Royaume de Belgique, ces consultations, développées autour d'une méthodologie inspirée des consultations organisées au Kasai Central, ont pu être réalisées dans neuf provinces du pays⁸, permettant à 22,507 personnes, dont 9,089 femmes, y compris des victimes, témoins, communautés affectées par les conflits, et membres de la

⁵ Voir compte-rendu de la 43^e réunion du Conseil des Ministres du 7 août 2020.

⁶ Projet d'appui aux activités du BCNUDH à la justice transitionnelle, lutte contre l'impunité et protection financé par le Royaume de Belgique et doté d'un budget total de 1,5 millions de dollar.

⁷ Décision n°21/046 du 3 novembre 2021 du Directeur de Cabinet du Président de la République.

⁸ Kasai, Tanganyika, Kongo Central, Lualaba, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Tshopo, Haut-Uele et Bas-Uele.

société civile, de partager leurs besoins et leurs attentes pour la réalisation des piliers de la justice transitionnelle que sont les droits à la vérité, à la justice, à la réparation et les garanties de non-répétition. Les conclusions et recommandations issues des consultations sont en cours de finalisation. Toutefois, les conclusions intérimaires offrent d'ores et déjà un aperçu de certaines tendances qui devraient être reflétées dans la future politique nationale de justice transitionnelle.

Ainsi, en octobre 2022, le Ministère des Droits Humains, avec l'appui du BCNUDH, a établi une équipe de 15 experts nationaux issus du monde académique et de la Commission mixte (baptisée « Comité Scientifique ») chargée d'élaborer un premier projet de politique nationale de justice transitionnelle en RDC, qui définirait une vision d'ensemble, une stratégie d'harmonisation et d'implémentation intégrée et complémentaire de toutes les initiatives, présentes et à venir, de justice transitionnelle en RDC. Le Comité scientifique a officiellement présenté un projet de politique nationale de justice transitionnelle au Gouvernement le 10 janvier 2023, destiné à être enrichi au fur et à mesure de la réalisation des consultations nationales.

En parallèle, le Ministère des Droits Humains et le Bureau du Conjoint du Chef de l'État ont aussi soutenu la rédaction d'une loi-cadre fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV), visant à définir la vision du Gouvernement en matière de réparations afin de créer un programme de réparations administratives et d'adresser le problème persistant du non-paiement des réparations judiciaires. Le BCNUDH et le HCDH ont appuyé les experts de la Commission FONAREV, créée au sein du Cabinet du Président de la République en janvier 2022 pour rédiger cette législation, en partageant des commentaires techniques pour leur permettre d'aligner autant que possible cette loi sur les normes et standards internationaux en matière de droit international des droits de l'Homme. La loi-cadre a été promulguée en décembre 2022 par le Président⁹. Les décrets créant le Fonds National des Réparations des Victimes des Violences Sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité en République Démocratique du Congo (FONAREV) ont depuis été adoptés par le Conseil des Ministres¹⁰ et les animateurs du Fonds ont été nommés par le Président de la République. D'autres décrets de mise en œuvre de la loi-cadre sont aussi en cours de rédaction.

Au niveau provincial, le BCNUDH a continué de soutenir la CPVJR basée à Kananga et ses douze Commissaires nommés en août 2022, particulièrement en appuyant l'organisation en janvier 2023 d'un atelier de partage d'expériences sur les bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre des principes encadrant l'opérationnalisation de la Commission.

Par ailleurs, d'autres initiatives ont été poursuivies par le Gouvernement pour concrétiser la mise en œuvre des piliers « justice » et « garanties de non-répétition » du processus de justice transitionnelle. Les autorités judiciaires au niveau des provinces du Nord Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika, Kasai et Kasai-Central ont continué à mettre en œuvre les stratégies de priorisation des poursuites des crimes internationaux mises à jour en 2021, y compris avec l'appui technique et logistique du BCNUDH. Entre juin 2022 et mai 2023, le BCNUDH a soutenu techniquement et financièrement le déploiement de 13 équipes d'enquêtes conjointes (*Joint Investigation Teams*, JIT) et 14 audiences foraines pour soutenir

⁹ Loi No22/065 du 26 décembre 2022.

¹⁰ Décret N° 22/38 du 06 décembre 2022 ; Compte-rendu de la quatre-vingt-dix-septième réunion du Conseil des Ministres, 5 mai 2023.

les enquêtes et les poursuites de crimes internationaux et autres graves violations des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles liées aux conflits. Pendant la même période, 39 personnes (11 membres des FARDC, 4 agents de la PNC, et 24 membres des groupes armés) ont été condamnées pour des crimes liés à la commission de violations graves des droits de l'Homme, y compris pour des dossiers inscrits dans le cadre des stratégies de priorisation provinciale, permettant à 518 victimes et témoins d'obtenir justice.

En outre, le BCNUDH, en coordination avec les autres composantes de la MONUSCO, a notamment continué d'appuyer le développement de procédures de *screening* (filtrage) par le P-DDRCS pour faciliter l'accès au programme uniquement pour les ex-combattants n'étant pas suspectés d'avoir commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Reconnaître et établir les liens possibles entre le programme et d'autres initiatives de justice transitionnelle sera essentiel pour une mise en œuvre holistique de la justice transitionnelle dans le pays.

II. Perspectives

Les initiatives mises en place jusqu'à présent en appui au processus de justice transitionnelle en RDC avec l'appui du BCNUDH, grâce notamment au projet soutenu par le Royaume de Belgique, ont conduit à l'atteinte de résultats significatifs ayant permis de lancer le développement d'une politique nationale de justice transitionnelle. Toutefois, ces avancées, soutenues financièrement quasi-exclusivement à travers le BCNUDH, notamment grâce à l'appui du Royaume de Belgique, doivent être consolidées et amplifiées afin de promouvoir le développement et la réalisation d'une politique nationale de justice transitionnelle pleinement centrée sur les besoins des victimes ayant un impact à long terme sur les dynamiques des différents conflits ayant affecté, et pour certains affectant toujours la RDC et la réconciliation nationale.

Le renforcement de ces acquis apparaît d'autant plus crucial dans le contexte de la mise en œuvre du plan de transition mis à jour de la MONUSCO. En effet, la MONUSCO s'appêtant à transférer ses responsabilités centrales à l'Equipe Pays des Nations Unies, la réalisation des principales responsabilités de la Mission en matière de protection des civils et de soutien au P-DDRCS impliquent pour le BCNUDH, dont la composante HCDH est destinée à poursuivre sa mission en RDC à l'issue de la transition, de prioriser davantage pour les deux années à venir le renforcement du processus de justice transitionnelle en cours pour soutenir la consolidation de la paix, la lutte contre l'impunité, la promotion de l'État de droit, la promotion de la cohésion sociale et le développement durable. Ces efforts devront être particulièrement amplifiés au cours de la période électorale, en renforçant le monitoring du processus de justice transitionnelle pour identifier et analyser le potentiel impact sur celui-ci du processus électoral.

Ainsi, sur la base des bonnes pratiques et des leçons apprises tirées de la mise en œuvre du projet du BCNUDH soutenu par le Royaume de Belgique entre 2021 et 2023, le BCNUDH entend poursuivre son appui au développement et à la mise en œuvre d'une politique nationale de justice transitionnelle centrée sur les besoins des victimes, particulièrement des groupes vulnérables, en priorisant entre 2024 et 2025 : i) la sensibilisation des populations sur la justice transitionnelle ; ii) la poursuite des consultations nationales sur la justice transitionnelle ; iii) le renforcement des mécanismes de coordination du processus de justice transitionnelle ; et i) l'appui aux mécanismes de justice transitionnelle déjà en cours de mise en œuvre.

a. La sensibilisation des populations

La sensibilisation des victimes et des communautés, particulièrement des groupes les plus vulnérables, sur le processus de justice transitionnelle, ses objectifs, et leurs droits dans ce cadre est essentielle pour garantir le développement et la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle centrés sur les besoins des victimes et des communautés. En effet, une sensibilisation effective permet une participation effective au processus de justice transitionnelle¹¹. À cet égard, la sensibilisation doit non seulement précéder mais également accompagner tout processus de consultation sur la justice transitionnelle¹².

Dans le cadre du lancement des consultations nationales, le BCNUDH a déjà organisé plus de 17 activités de sensibilisation à travers le pays entre juin 2022 et mai 2023. Ces activités ont permis de sensibiliser 616 personnes clés, dont 222 femmes, représentant des autorités provinciales, des magistrats, des autorités coutumières, des membres de la société civile et des médias sur les objectifs de la justice transitionnelle, sur la teneur de ses piliers et sur l'importance des consultations nationales. Ces actions ont pu accompagner efficacement le déroulement des consultations passées.

Afin de soutenir plus efficacement la participation de l'ensemble des populations, et particulièrement des victimes des graves violations et de leurs communautés, aux consultations nationales, et plus largement au développement et à la mise en œuvre du processus national holistique de justice transitionnelle, il apparaît important de continuer de soutenir et d'amplifier les actions de sensibilisation des populations congolaises sur le processus de justice transitionnelle et sur leurs droits dans ce cadre sur l'ensemble du pays, et particulièrement dans le Grand Kasai et dans les provinces où des consultations nationales doivent encore être organisées par le Ministère des droits humains en collaboration avec le BCNUDH.

b. Planification stratégique des prochaines consultations nationales et des actions à engager sur la base des consultations déjà finalisées

Le Gouvernement a lancé une campagne nationale de consultations sur la justice transitionnelle à partir de mars 2022 pour assurer le développement d'une politique nationale de justice transitionnelle pleinement centrée sur les besoins des victimes et des communautés affectées dans neuf provinces du pays¹³. Ces consultations permettent non seulement à l'État de promouvoir le respect du droit des personnes à participer à la conduite des affaires publiques¹⁴, mais elles visent surtout à donner l'opportunité aux populations particulièrement affectées par les conflits armés de se prononcer sur leurs besoins et attentes en matière de justice transitionnelle, afin que leur vécu informe le développement d'une politique et des mécanismes de justice transitionnelle centrés sur leurs expériences et adaptés au contexte de chaque province¹⁵.

Après avoir été organisées dans neuf provinces de la RDC, la poursuite des consultations dans les autres provinces du pays apparaît cruciale pour le futur du processus de justice transitionnelle national.

¹¹ A/HRC/34/62, para. 70.

¹² HCDH, *Les instruments de l'État de droit dans les sociétés sortant d'un conflit : Consultations nationales sur la justice en période de transition*, pp. 12-13.

¹³ Voir *supra* note 7.

¹⁴ *Ibid*, pp. 4-5 ; A/HRC/34/62, para. 31-35.

¹⁵ HCDH, *Les instruments de l'État de droit*, *supra* note 9, 2009, p. 2.

Néanmoins, les défis liés à l'accessibilité de certaines provinces et territoires, y compris à cause du contexte sécuritaire y prévalant, et à la nécessité d'accélérer la tenue des futures consultations, nécessitent de développer une stratégie de priorisation des futures consultations.

Par conséquent, le Ministère des Droits Humains, en partenariat avec le BCNUDH, est en train de développer un plan priorisant l'organisation des consultations dans les autres provinces du pays pour permettre à terme à ce que toutes les provinces soient sondées. À ce stade, deux provinces ont été priorisées dans un premier temps, à savoir le Sud Kivu et le Maniema. Quatre autres provinces ont été identifiées pour une deuxième étape de cette priorisation, à savoir le Nord Ubangui, le Sud Ubangui, l'Équateur et la Mongala. Le déroulement de ces consultations suivra la même méthodologie que celle adoptée pour les précédentes consultations. Cette méthodologie est structurée autour de trois axes à savoir : i) la sensibilisation préalable des acteurs clés des provinces où s'organisent les consultations ; ii) la sélection des consultants qui collecteront les données conjointement entre le Ministère des droits humains et le BCNUDH sur la base d'une liste de critères objectifs minimum comprenant la maîtrise du contexte et des langues locales, ainsi qu'une connaissance minimum des problématiques liées aux droits de l'homme dans la province ; et iii) la formation des consultants sélectionnées pendant trois jours avant leur déploiement sur l'ensemble des territoires des provinces sur la justice transitionnelle ainsi que sur la méthodologie de collecte des données quantitatives et qualitatives.

c. Renforcement des mécanismes institutionnels de coordination des initiatives de justice transitionnelle

La politique de justice transitionnelle de l'Union Africaine rappelle que l'un des principes fondamentaux devant guider l'établissement d'un processus de justice transitionnelle holistique et transformationnelle implique de renforcer les synergies et la coordination entre les divers acteurs participant aux processus de justice transitionnelle, y compris les acteurs étatiques et non étatiques¹⁶.

La Commission mixte chargée de la préparation, de l'orientation et de la mise en œuvre de la justice transitionnelle a été mise en place pour servir de cadre d'échanges élargi à toutes les parties prenantes au processus de justice transitionnelle en RDC et pour engager des réflexions sur les options idoines de justice transitionnelle pour la RDC. Cette Commission mixte a soutenu, avec l'appui du BCNUDH et grâce au soutien financier du Royaume de Belgique, la conceptualisation et le lancement des consultations nationales.

La Commission mixte et ses sous-commissions¹⁷ ne se sont pas réunies en 2022, ralentissant la mise en œuvre de son plan de travail et impactant ainsi que le développement d'une approche coordonnée de ses membres sur le processus de justice transitionnelle. Dès lors, le BCNUDH entend appuyer techniquement et financièrement la Commission mixte pour soutenir l'organisation de nouvelles rencontres de ce forum interministériel et pour faciliter une plus grande intégration des initiatives de justice transitionnelle sur le long terme.

¹⁶ Union Africaine, *Politique de Justice Transitionnelle*, février 2019.

¹⁷ La Sous-Commission 1 chargée des « Actions préalables », incluant la cartographie de tous les acteurs et les consultations nationales ; la Sous-Commission 2 chargée du droit à la vérité ; la Sous-Commission 3 chargée du droit à la justice par les poursuites pénales ; la Sous-Commission 4 chargée de promouvoir les réparations et prendre en compte les préoccupations des victimes ; et la Sous-Commission 5 chargée des garanties de non-répétition et réformes institutionnelles. Les Sous-Commissions 1, 2 et 4 sont pilotées par le Ministère des Droits Humains tandis que les Sous-Commissions 3 et 5 sont pilotées par le Ministère de la Justice.

d. Les différentes initiatives de justice transitionnelle en cours au niveau national et provincial sont soutenues

- **La Lutte contre l'impunité**

La lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'Homme constitutives de crimes internationaux a connu des avancées significatives en RDC. Grâce aux stratégies provinciales de priorisation des poursuites, des leaders de groupes armés ont été traduits en justice et condamnés pour les crimes commis, ainsi que certains responsables haut gradés des forces armées nationales (FARDC) et de la Police Nationale Congolaise (PNC). Depuis la dernière évaluation et actualisation des stratégies de poursuites en 2021, qui a été en partie soutenue par le BCNUDH grâce à l'appui du Royaume de Belgique, au total 107 dossiers ont été priorités par les autorités judiciaires.

Eu égard au nombre important de violations graves des droits de l'Homme commises en RDC, la réponse judiciaire doit être accélérée pour lutter contre l'impunité de leurs auteurs et ce, en lien avec la mise en œuvre des autres piliers de la justice transitionnelle. Le BCNUDH apportera son appui technique aux autorités judiciaires et au Gouvernement pour permettre l'identification et l'intégration dans la politique nationale de justice transitionnelle des stratégies les plus appropriées pour lutter contre l'impunité des violations graves des droits de l'Homme. Ces efforts incluront l'appui aux réflexions engagées par le Gouvernement concernant la mise en place d'une Cour pénale spéciale et de chambres mixtes¹⁸.

- **Les Réparations**

Sous l'impulsion du Bureau du Conjoint du Chef de l'État de la RDC et du Ministère des Droits Humains, la loi-cadre FONAREV a été promulguée par le Président de la République en décembre 2022, un fonds de réparation crée, et d'autres textes de mise en œuvre de la loi-cadre sont en cours de préparation. La mise en œuvre de la loi-cadre est ainsi à présent en cours d'accélération.

L'exécution de ces textes pourrait marquer une évolution très positive pour la réalisation du droit à la réparation des victimes de violations graves des droits de l'Homme, y compris de violences sexuelles liées aux conflits, en RDC. Le BCNUDH mettra son expertise technique au service du Gouvernement et de la société civile pour continuer de promouvoir l'intégration des bonnes pratiques et leçons apprises au niveau national et international en matière de réparations dans le cadre juridique national, et pour aider les victimes à s'en prévaloir.

- **P-DDRCS**

Une approche coordonnée de la stabilisation et du maintien de la paix, ainsi qu'une approche holistique de la justice transitionnelle qui vise à prévenir de futures violations des droits de l'Homme et à maintenir la paix, impliquent de comprendre comment les processus de DDR et de justice transitionnelle sont liées dans un contexte spécifique, pour s'assurer qu'ils peuvent se renforcer mutuellement¹⁹.

¹⁸ Voir le discours du Président Tshisekedi prononcé à l'occasion de la 52^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, 27 février 2023.

¹⁹ IDDRS, Chapitre 6.20, *DDR and Transitional Justice*, p. 4.

Par conséquent, explorer comment les différents processus de justice transitionnelle peuvent interagir pour créer une approche intégrée est essentiel.

La justice transitionnelle est pleinement intégrée parmi les principes encadrant la mise en œuvre du P-DDRCS²⁰. L'inclusion de la justice transitionnelle est perçue comme l'une des innovations du programme qui pourrait permettre de promouvoir la recherche de solutions pour la résolution des conflits, la réconciliation et la réparation grâce à une approche basée sur les besoins des communautés et des victimes. En outre, le P-DDRCS fait partie intégrante des efforts de réformes institutionnelles et de justice qui visent à restaurer la confiance entre les citoyens et les institutions étatiques, à promouvoir l'État de droit, et fait par conséquent aussi pleinement partie de la stratégie nationale de justice transitionnelle.

Ainsi, la nécessité de renforcer les synergies positives entre ces deux processus par les acteurs impliqués dans leur mise en œuvre semble essentiel, y compris pour prévenir des incompréhensions mutuelles de s'installer et d'être reflétées dans les documents stratégiques de mise en œuvre du P-DDRCS au niveau provincial, tels que les plans opérationnels provinciaux (POP). Le BCNUDH, notamment grâce à l'appui du Royaume de Belgique, a déjà appuyé le développement des POPs du P-DDRCS en Ituri, au Tanganyika et au Nord Kivu.

Le BCNUDH va continuer de mettre son expertise technique à la disposition du P-DDRCS, en coordination avec les autres composantes pertinentes de la MONUSCO, y compris les sections DDR et de la Stabilisation (SSU), pour approfondir le développement de synergies positives entre le processus de justice transitionnelle et le P-DDRCS, y compris en continuant à soutenir la création de procédures de *screening* (filtrage) dans le cadre de la mise en œuvre du P-DDRCS afin d'éviter que des individus ayant potentiellement commis des crimes graves ne bénéficient du programme et ne retournent dans les communautés auxquelles ils ont nui auparavant, et ce en vue de renforcer ainsi la lutte contre l'impunité.

- **Le processus de justice transitionnelle dans le Kasai Central**

L'opérationnalisation de la CPVJR a connu des avancées significatives avec la désignation officielle de onze des douze Commissaires, y compris six femmes, en août 2022. En janvier 2023, l'ensemble des douze Commissaires ont reçu un premier soutien technique de la part du BCNUDH, en collaboration avec TRIAL International, et *Justice Rapid Response* (JRR) sur les bonnes pratiques et leçons apprises au niveau international sur l'opérationnalisation d'une commission vérité et réconciliation. Le BCNUDH a ensuite apporté son appui technique à la Commission pour le développement de son règlement intérieur et manuel de procédures, deux textes stratégiques qui encadreront les opérations de la CPVJR. Les opérations de la CPVJR ont été officiellement lancées le 25 juillet 2023 à Kananga, en présence du Ministre des Droits Humains et des autorités provinciales.

Un travail de fonds sur le moyen terme est à présent engagé pour que la CPVJR soit pleinement équipée pour remplir son mandat, y compris en développant sa stratégie d'enquête et en amplifiant ses actions de sensibilisation et de plaidoyer vis-à-vis des victimes et témoins du conflit ayant résulté de l'insurrection Kamuina Nsapu. Le BCNUDH a signé un accord de coopération technique avec la Commission le 25 juillet 2023 et continuera d'appuyer techniquement, financièrement et logistiquement la CPVJR à la suite du lancement de ses opérations.

²⁰ Voir la Stratégie Nationale du P-DDRCS, p. 34.

III. Objectif

Le BCNUDH entend mettre en œuvre un projet d'appui aux initiatives de justice transitionnelle en RDC entre 2024 et 2025, pour consolider et amplifier les avancées atteintes dans le cadre du projet du BCNUDH soutenu par le Royaume de Belgique entre 2021 et 2023, visant à renforcer l'État de droit en promouvant la mise en place d'un processus participatif de justice transitionnelle.

L'objectif de ce projet est de poursuivre la promotion de la paix durable et la réconciliation en RDC par le soutien à la mise en œuvre d'un processus holistique de justice transitionnelle centré sur les besoins des victimes, particulièrement des groupes vulnérables.

À travers ce projet, le BCNUDH appuiera les autorités nationales de la RDC dans la réalisation des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU), entre autres de l'Objectif 16 pour la promotion de la justice et d'institutions efficaces ouvertes à tous, ainsi que de l'Objectif 5 pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ce projet contribuera aussi à la mise en œuvre de la priorité stratégique du BCNUDH pour la période 2024-2026, concernant l'appui au renforcement de l'État de droit et la lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme²¹.

IV. Outputs et activités

Ce projet comprend quatre outputs soutenus par un total de onze activités clés formulées autour des priorités stratégiques du BCNUDH :

Output 1 : Les populations de la RDC, particulièrement les victimes de violations graves des droits de l'Homme, y compris des groupes particulièrement vulnérables, et leurs communautés, sont sensibilisées sur les objectifs du processus de justice transitionnelle, et sur leurs droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition dans ce cadre.

Activité 1.1 – Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation radiophonique via les radios communautaires sur la justice transitionnelle, ses objectifs, et les droits des victimes, y compris des groupes particulièrement vulnérables, et de leurs communautés.

Activité 1.2 – Planification et organisation de 6 ateliers de sensibilisation sur la justice transitionnelle, y compris sur les consultations nationales.

Activité 1.3 – L'appui à des missions de sensibilisations sur la CPVJR au Kasai Central.

Output 2 : Les victimes de violations graves des droits de l'Homme participent au processus de justice transitionnelle et partagent leurs besoins et leurs attentes en matière de justice transitionnelle avec les décideurs nationaux et provinciaux.

²¹ JHRO, *Strengthening the Protection of Human Rights, Institutions, Transitional Justice and Civic Space in the Democratic Republic of Congo (DRC), Core Funding Proposal (2024-2026)*, July 2023.

Activité 2.1 – Planification et organisation de 2 ateliers de formation des consultants qui mèneront les consultations nationales.

Activité 2.2 – Planification et organisation des consultations dans 2 provinces.

Activité 2.3 – Planification et organisation d'un atelier de présentation et de validation des conclusions et des recommandations intérimaires des consultations nationales dans les 9 provinces sondées entre mars 2022 et mai 2023, puis d'un atelier de présentation et de validation des conclusions et des recommandations finales des consultations nationales tenues dans l'ensemble des provinces sondées entre 2022 et 2024.

Output 3 : Les initiatives de justice transitionnelle sont coordonnées et intégrées dans le cadre d'une politique holistique et informée par les besoins des victimes.

Activité 3.1 – Soutenir 2 réunions de la Commission mixte et de ses Sous-Commissions pour promouvoir le partage d'informations et la coordination des initiatives en cours de justice transitionnelle par leurs membres.

Activité 3.2 – Organiser une réunion technique de la Commission mixte pour discuter de l'inclusion des résultats des consultations nationales recueillies dans le projet de politique nationale de justice transitionnelle.

Output 4 : Les initiatives de justice transitionnelle nationales et provinciales en cours sont soutenues et leurs synergies mutuelles renforcées.

Activité 4.1 – Organiser un atelier de réflexion sur le renforcement de la lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'Homme dans le cadre de la justice transitionnelle sur la base des bonnes pratiques et leçons apprises développées au niveau national ou dans d'autres processus internationaux.

Activité 4.2 – Appuyer techniquement le Gouvernement et les organisations de la société civile dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi-cadre sur les réparations au bénéfice des victimes de violations graves des droits de l'Homme.

Activité 4.3 – Organisation de 2 ateliers de sensibilisation de la Coordination nationale et provinciale sur les liens entre le P-DDRCS et la justice transitionnelle.

Activité 4.4 – Organisation de 3 sessions d'échange techniques avec les Commissaires de la CPVJR, y compris sur le développement et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'enquêtes.

IV. Besoins financiers

Description	Budget total 12 mois (USD)
Output 1 : Les populations de la RDC, particulièrement les victimes de violations graves des droits de l'Homme, y compris des groupes particulièrement vulnérables, et leurs communautés, sont sensibilisées sur les objectifs du processus de justice transitionnelle, et sur leurs droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition dans ce cadre.	291,188
Output 2 : Les victimes de violations graves des droits de l'Homme participent au processus de justice transitionnelle et partagent leurs besoins et leurs attentes en matière de justice transitionnelle avec les décideurs nationaux et provinciaux.	415,074
Output 3 : Les initiatives de justice transitionnelle sont coordonnées et intégrées dans le cadre d'une politique holistique et informée par les besoins des victimes.	8,000
Output 4 : Les initiatives de justice transitionnelle nationales et provinciales en cours sont soutenues et leurs synergies mutuelles renforcées.	207,988
Total outputs	922,250
Coûts de soutien aux programmes @ 13%	119,893
Grand total	1,042,143

La mise en œuvre est prévue sur une période de douze mois entre 2023 et 2024, à compter de la date de réception des fonds.

=====

Annexe I : Tableau des résultats, indicateurs et cibles du projet

Output 1 : Les populations de la RDC, particulièrement les victimes de violations graves des droits de l'Homme, y compris des groupes particulièrement vulnérables, et leurs communautés, sont sensibilisées sur les objectifs du processus de justice transitionnelle, et sur leurs droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition dans ce cadre.	
Indicateurs	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diffusions des messages de sensibilisation sur la justice transitionnelle sur les radios communautaires. 	163,800
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées sur la justice transitionnelle, y compris sur les consultations nationales. 	210
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées sur le mandat de la CPVJR et la justice transitionnelle au Kasai. 	200
Activités	
<p>Activité 1.1 – Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation radiophonique via les radios communautaires sur la justice transitionnelle, ses objectifs, et les droits des victimes, y compris des groupes particulièrement vulnérables, et de leurs communautés.</p> <p>Activité 1.2 – Planification et organisation de 6 ateliers de sensibilisation sur la justice transitionnelle, y compris sur les consultations nationales.</p> <p>Activité 1.3 – L'appui à des missions de sensibilisations sur la CPVJR au Kasai Central.</p>	
Output 2 : Les victimes de violations graves des droits de l'Homme participent au processus de justice transitionnelle et partagent leurs besoins et leurs attentes en matière de justice transitionnelle avec les décideurs nationaux et provinciaux.	
Indicateurs	Cible
Nombre de personnes formées à la collecte de données qualitatives et quantitatives sur la justice transitionnelle.	80
Nombre de personnes sondées lors des consultations nationales sur la justice transitionnelle.	6,400
Les conclusions des consultations nationales soutenues par le gouvernement, la société civile, les représentants des victimes et les Nations Unies.	120
Activités	
<p>Activité 2.1 – Planification et organisation de 2 ateliers de formation des consultants qui mèneront les consultations nationales.</p> <p>Activité 2.2 – Planification et organisation des consultations dans 2 provinces.</p> <p>Activité 2.3 – Planification et organisation d'un atelier de présentation et de validation des conclusions et des recommandations intérimaires des consultations nationales dans les 9 provinces sondées entre mars 2022 et mai 2023, puis d'un atelier de présentation et de validation des conclusions et des recommandations finales des consultations nationales tenues dans l'ensemble des provinces sondées entre 2022 et 2024</p>	
Output 3 : Les initiatives de justice transitionnelle sont coordonnées et intégrées dans le cadre d'une politique holistique et informée par les besoins des victimes.	

Indicateur	Cible
Nombre de personnes participant aux réunions de la Commission mixte sur la justice transitionnelle.	60
Nombre de personnes contribuant à l'intégration des résultats des consultations nationales dans le projet de politique nationale de justice transitionnelle.	40
Activités	
<p>Activité 3.1 – Soutenir 2 réunions de la Commission mixte et de ses Sous-Commissions pour promouvoir le partage d'informations et la coordination des initiatives en cours de justice transitionnelle par leurs membres.</p> <p>Activité 3.2 – Organiser une réunion technique de la Commission mixte pour discuter de l'inclusion des résultats des consultations nationales recueillies dans le projet de politique nationale de justice transitionnelle</p>	
Output 4 : Les initiatives de justice transitionnelle nationales et provinciales en cours sont soutenues et leurs synergies mutuelles renforcées.	
Indicateur	Cible
Nombre de personnes contribuant à l'identification des bonnes pratiques et leçons apprises développées au niveau national ou dans d'autres processus internationaux en matière de lutte contre l'impunité dans le cadre de la justice transitionnelle.	40
Nombre de personnes recevant un appui technique pour soutenir l'opérationnalisation de la loi-cadre sur les réparations.	50
Nombre de personnes sensibilisées sur les synergies positives entre le P-DDRCS et la justice transitionnelle.	200
Nombre de personnes participants aux sessions d'échange techniques.	75
Activités	
<p>Activité 4.1 – Organiser un atelier de réflexion sur le renforcement de la lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'Homme dans le cadre de la justice transitionnelle sur la base des bonnes pratiques et leçons apprises développées au niveau national ou dans d'autres processus internationaux.</p> <p>Activité 4.2 – Appuyer techniquement le Gouvernement et les organisations de la société civile dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi-cadre sur les réparations au bénéfice des victimes de violations graves des droits de l'Homme.</p> <p>Activité 4.3 – Organisation de 2 ateliers de sensibilisation de la Coordination nationale et provinciale sur les liens entre le P-DDRCS et la justice transitionnelle.</p> <p>Activité 4.4 – Organisation de 3 sessions d'échange techniques avec les Commissaires de la CPVJR, y compris sur le développement et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'enquêtes.</p>	

Annexe II : Budget par catégories de coûts

Descriptions	Total Budget 12 months (USD)
Staff and other personnel costs	425,780
Contractual Services	54,000
General Operating and Other Direct Costs	235,000
Supplies, Commodities and Materials	1,200
Equipment, Vehicles and Furniture	0
Transfers and Grants Issued to Implementing Partner	0
Grants Out	0
Travel	206,270
Total direct costs	922,250
Programme Support Costs @ 13%	119,893
Grand total	1,042,143

Le rapport financier sera préparé sur la base des catégories de coûts présentées ci-dessus.